

FRANCE2030 régionalisé

**(ex PIA4 régionalisé)
Et FEDER**

4^{ème} programme investissement d'avenir France 2030 Régionalisé (2022-2025)



- ✓ Budget de 41,5 M€
- ✓ co-financement à parité Etat / Région (20,75M€ chacun)
- ✓ aides fléchées en faveur du développement des PME/ETI
- ✓ 4 actions ciblées confiées à des opérateurs:
 - ✓ Projet d'Innovation
 - ✓ Projet de R&D collaboratif (i-Démo région)
 - ✓ Projet de filières
 - ✓ Projet de formation professionnelle
- ✓ aides sous forme de subvention et avance remboursable



PROJET D'INNOVATION individuel

AAP ouvert jusqu'à épuisement des fonds (ou 31/12/2025)
Relève au fil de l'eau



Bénéficiaires PME et ETI de Bourgogne-Franche-Comté

Projet

- Porté par une entreprise
- Phase de faisabilité et de développement
- 12 à 18 mois généralement
- Budget entre 150K€ et 1M€

Aide

Subvention /Avance remboursable selon maturité du projet
De 75K€ à 500K€
50% maximum sauf jeune entreprise

PROJET DE R&D collaboratif I-démo région



AAP ouvert au fil de l'eau avec des relèves en octobre et avril jusqu'en 2025

Bénéficiaires **Laboratoires, PME, ETI** de Bourgogne-Franche-Comté membres d'un consortium. Les grandes entreprises ne sont pas éligibles en BFC sauf exception (implantation, relocalisation et la diversification dans l'industrie automobile).

Consortium

- Minimum **2 entreprises** dont une PME ou ETI et **un partenaire de recherche** académique (en BFC ou hors BFC)
- Maximum 5 partenaires, entreprise chef de file

Projet

- projets de développement expérimental et d'innovation industrielle
- Priorité aux projets relevant des domaines stratégiques de la RIS3 seront prioritaires
- 24 à 60 mois
- compris entre 1M€ et 4M€
- Part laboratoire 30% maximum du budget total du projet

Aide Subvention

Les membres hors BFC doivent déposer un dossier dans leur région. Calendrier et instruction communs avec les autres régions,
Labellisation par un pôle conseillée mais non obligatoire

PROJET DE R&D collaboratif RIS 3

AAP ouvert du 15 octobre 2022 jusqu'au 31 janvier 2023



Bénéficiaires Laboratoires et entreprises de Bourgogne-Franche-Comté membres d'un consortium.

Consortium

- Minimum 1 PME et un partenaire de recherche académique (supportant au moins 10% des coûts) ;
- Avec à minima 1 entreprise en Bourgogne-Franche-Comté

Projet

- relevant des domaines stratégiques et des défis transversaux de la RIS 3
- TRL > 4 de manière générale
- Budget > à 300K€
- Part laboratoire à minima 10% du budget total du projet

Aide Subvention

Dépôt en ligne : https://synergie-europe.fr/e_synergie/portail/bourgognefranchecomte

La région orientera les projets pouvant relever des 2 appels à projets

I-démo régionalisé / FEDER RIS 3

contacter le service économique ou FEDER en amont d'un dépôt

Principales différences entre les 2 appels à projets

Critères	I-démo région PIA4R	RIS 3 FEDER
Consortium minimum	Deux entreprises -un laboratoire public Une PME ou une ETI	Une PME –un laboratoire public Une entreprise en BFC
Budget du projet	Entre 1M€ et 4M€	>300K€
RIS 3	Prioritaire	Obligatoire
Grande entreprise(non ETI)	Non éligible à une aide sauf cas particulier Mais peuvent faire partie du consortium	Éligible

PROJET DE FILIERE

Amélioration et transformation de filières
AAP ouvert jusqu'au 30 juin 2024



Bénéficiaires un porteur unique : entreprise ou structure fédérative (GIE,..) ou établissement public de recherche ou de transfert de technologique (si entreprises associées à la gouvernance du projet)

Projet

- Phase d'amorçage d'un projet structurant pour la filière:
 - création d'unités industrielles partagées
 - mise en commun de compétences techniques (R&D et compétitivité), projet R&D commun
 - outils collaboratifs (logistique, intelligence éco, RH, économie circulaire,...)
 - plateforme technologique mutualisées
- bénéficiant à plusieurs PME
- > 400K€
- plan d'affaire dédié présentant une autonomie financière à 3-5 ans

Aide

- d'un montant de 200 K€ à 2 M€
- taux max de 50%
- 75% de subvention et 25% avance remboursable

Soutien possible d'une phase préalable (montage du projet, faisabilité) jusqu'à 25K€, 50% d'aide.

PROJET DE FORMATION

Ingénierie de formations professionnelles ou offres
d'accompagnement innovantes
AAP ouvert jusqu'au 31 décembre 2025



Porteurs de projet	Groupements d'intérêt économique (GIE), associations, sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC), organismes de formation initiale ou continue
Consortium	Partenariats publics/privés agissant comme mandataire d'un groupement dans lequel les entreprises sont présentes.
Projet	<ul style="list-style-type: none">▪ Création de nouvelles offres de formation / évolution de l'offre de formation / offres d'accompagnement innovantes / élaboration d'outils innovants de formation à destination de dirigeants, salariés, jeunes, mais aussi de réinsertion, de reconversion▪ Maximum 3 ans (fin 2025)▪ Dépenses éligibles : dépenses nouvelles pour ingénierie, conception, amorçage de formations, formation de formateurs/accompagnateurs, investissement matériel▪ > 400K
Aide	<ul style="list-style-type: none">▪ Jusqu'à 2 M€▪ Taux max de 50%

Le site :
les appels à projets
lien avec la plateforme de dépôt:

<http://france2030.bourgognefranchecomte.fr>

Pour toute question :

Les équipes de Bpifrance, de la Région et de la DREETS se tiennent à la disposition des partenaires des projets pour les accompagner dans la préparation de leurs dossiers.

Correspondant Etat : Estelle WOLFF - estelle.wolff@dreets.gouv.fr

Correspondant Région : Lucie CHARRAUD - lucie.charraud@bourgognefranchecomte.fr

Correspondant Bpifrance : Pierre-Alain TRUAN - pa.truan@bpifrance.fr